Informations de base

2001/2582(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la position de l'Union en vue de la session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants **Subject** 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2001	Décision du Parlement	T5-0403/2001	Résumé
05/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2582(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0483/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0490/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0495/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0496/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0506/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0513/2001	03/07/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0403/2001 JO C 065 14.03.2002, p. 0186-0366 E	05/07/2001	Résumé

Résolution sur la position de l'Union en vue de la session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants

2001/2582(RSP) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution déposée au nom du PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN, le Parlement européen invite l'Union européenne à travailler activement afin que la session spéciale des Nations-Unies débouche sur un renforcement de la convention sur les droits de l'enfant. Le Parlement apporte son soutien à l'adoption d'une stratégie commune en matière de droits des enfants et insiste pour que des mécanismes puissants soient mis en place pour contrôler l'application de la convention. Il invite le Conseil à nommer un envoyé spécial de l'Union européenne chargé de coordonner les activités de l'Union européenne dans le domaine des droits des enfants et souhaite que soit créé un organisme indépendant chargé de contrôler l'application du document de clôture de la session spéciale de l'AG des Nations-Unies. Le Parlement demande également aux instances et aux gouvernements concernés de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éclaircir le cas des enfants disparus et pour accélérer la ratification du protocole optionnel sur l'implication d'enfants dans des conflits armés. Le Parlement insiste aussi pour que le document de clôture propose des mesures visant à protéger les pays en développement contre les effets négatifs de la mondialisation.